

COMMUNE
DE SAINTE CROIX EN PLAINE
SECTION : AX
PARCELLES : n° 117, 119,121
Venelle des Sorbiers

Maître d'ouvrage
M & Mme. Trimaille
3 rue des Bleuets
68280 Andolsheim
Tél. : 06.08.81.18.45

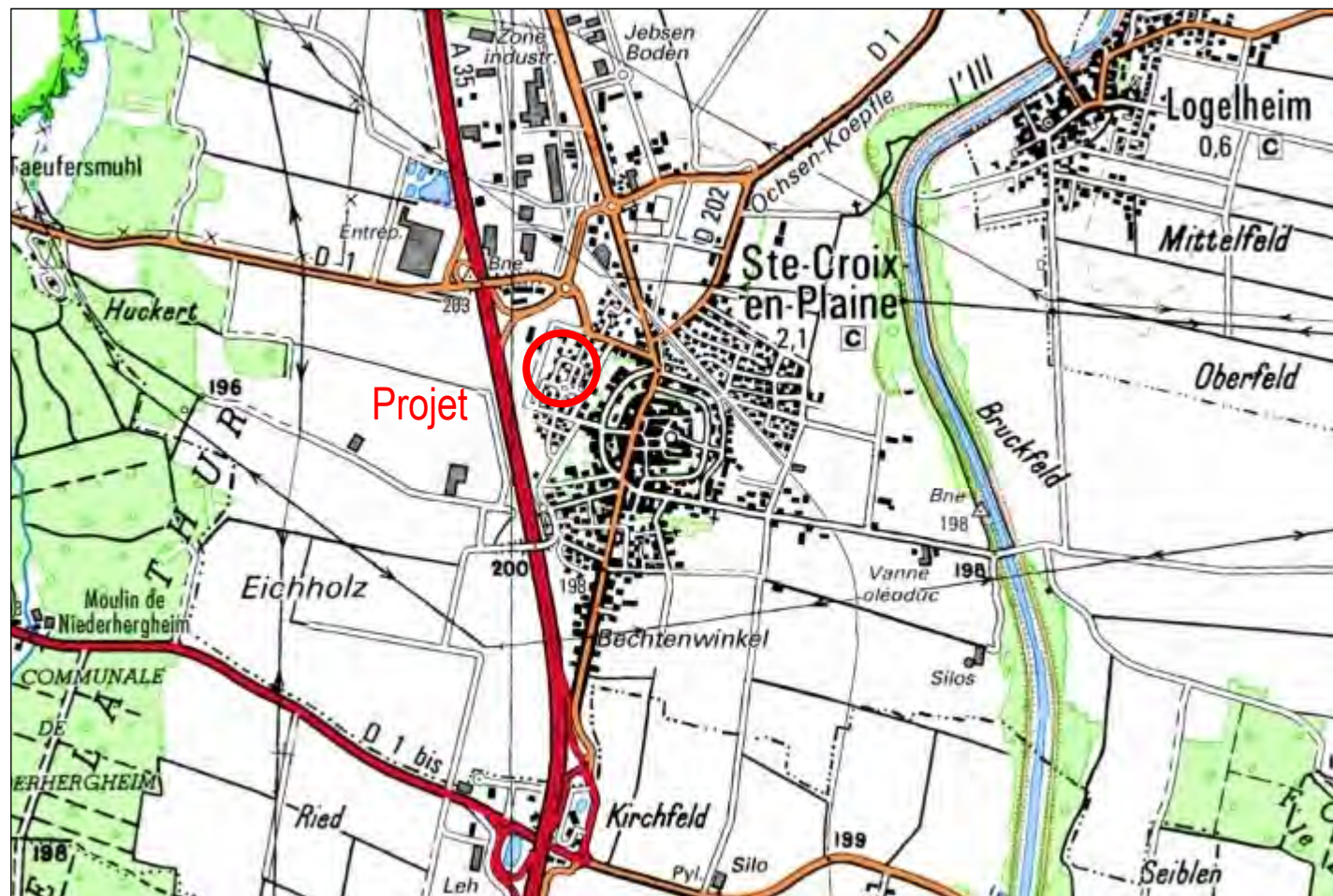
Maître d'oeuvre
Cabinet Ezope
22 rue des Mésanges
Mob. 06.24.94.33.96
Tél. : 03.89.46.15.41
Fax. : 09.58.063.063
ezope@free.fr

Architecte

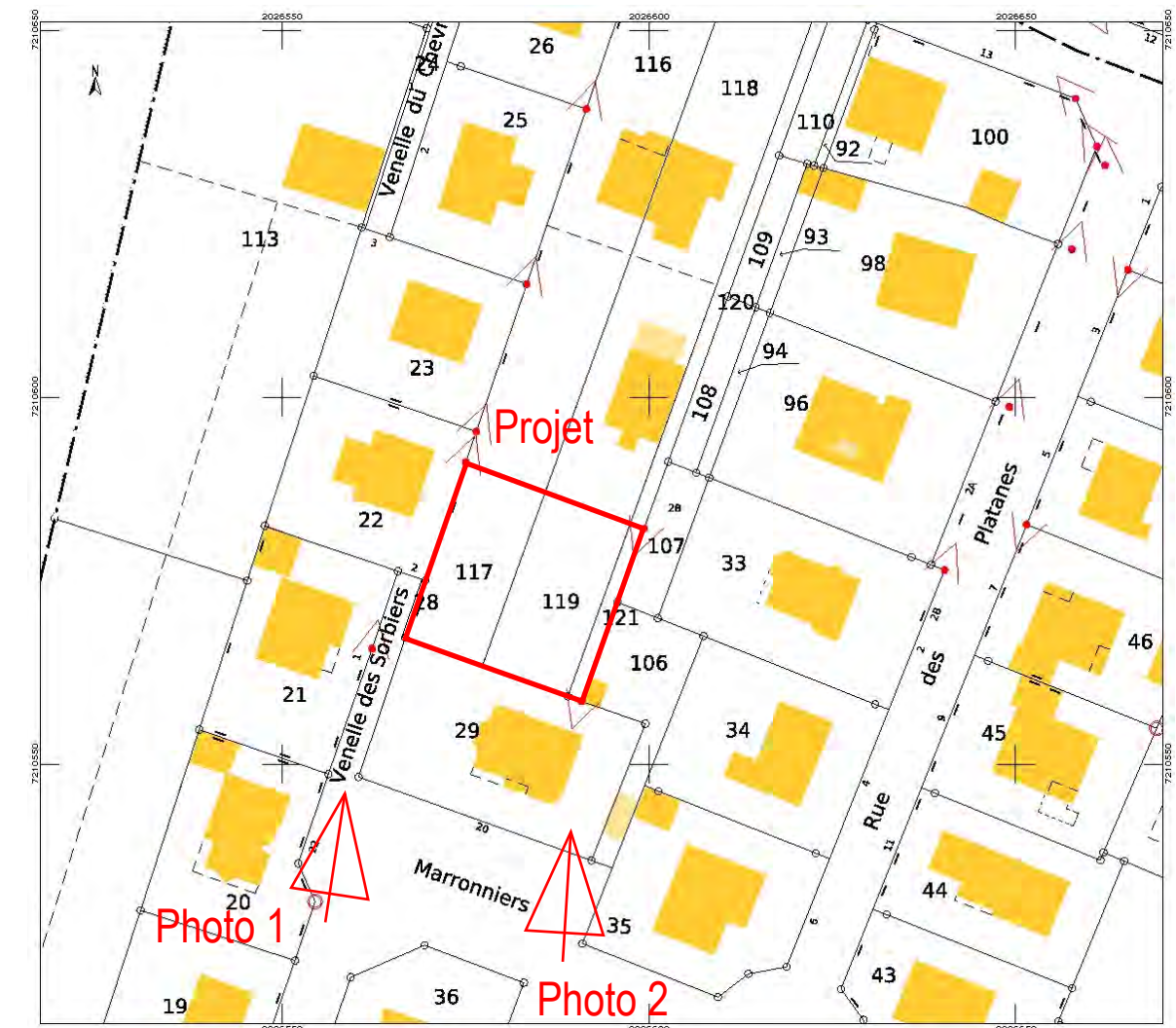
Marcel FRIESS
Agréé en Architecture
28 rue de Provence
68260 Kingersheim
N° 121 AG

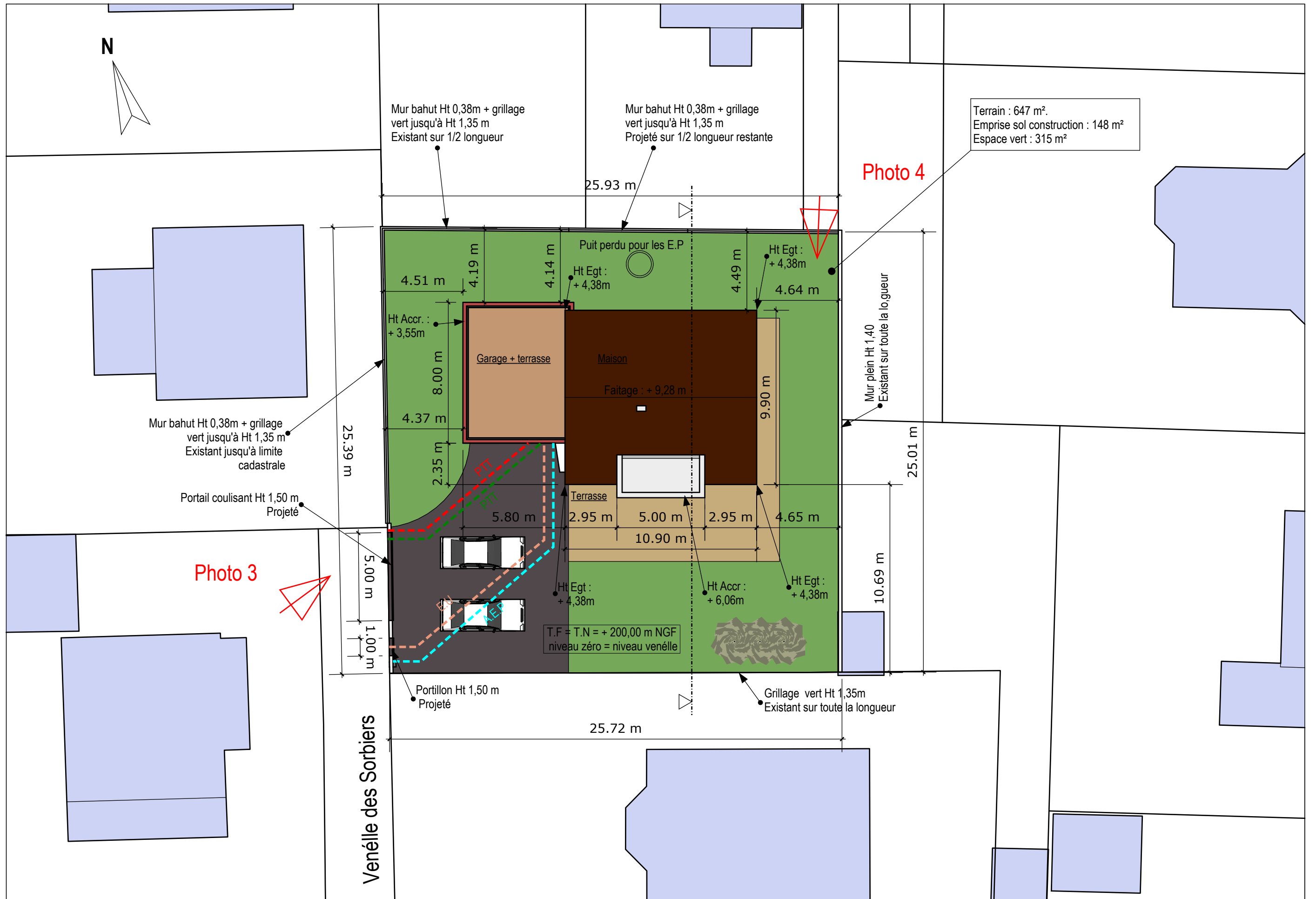
- M & Mme Trimaille
CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Sainte -Croix-en-Plaine
Sans Ech.

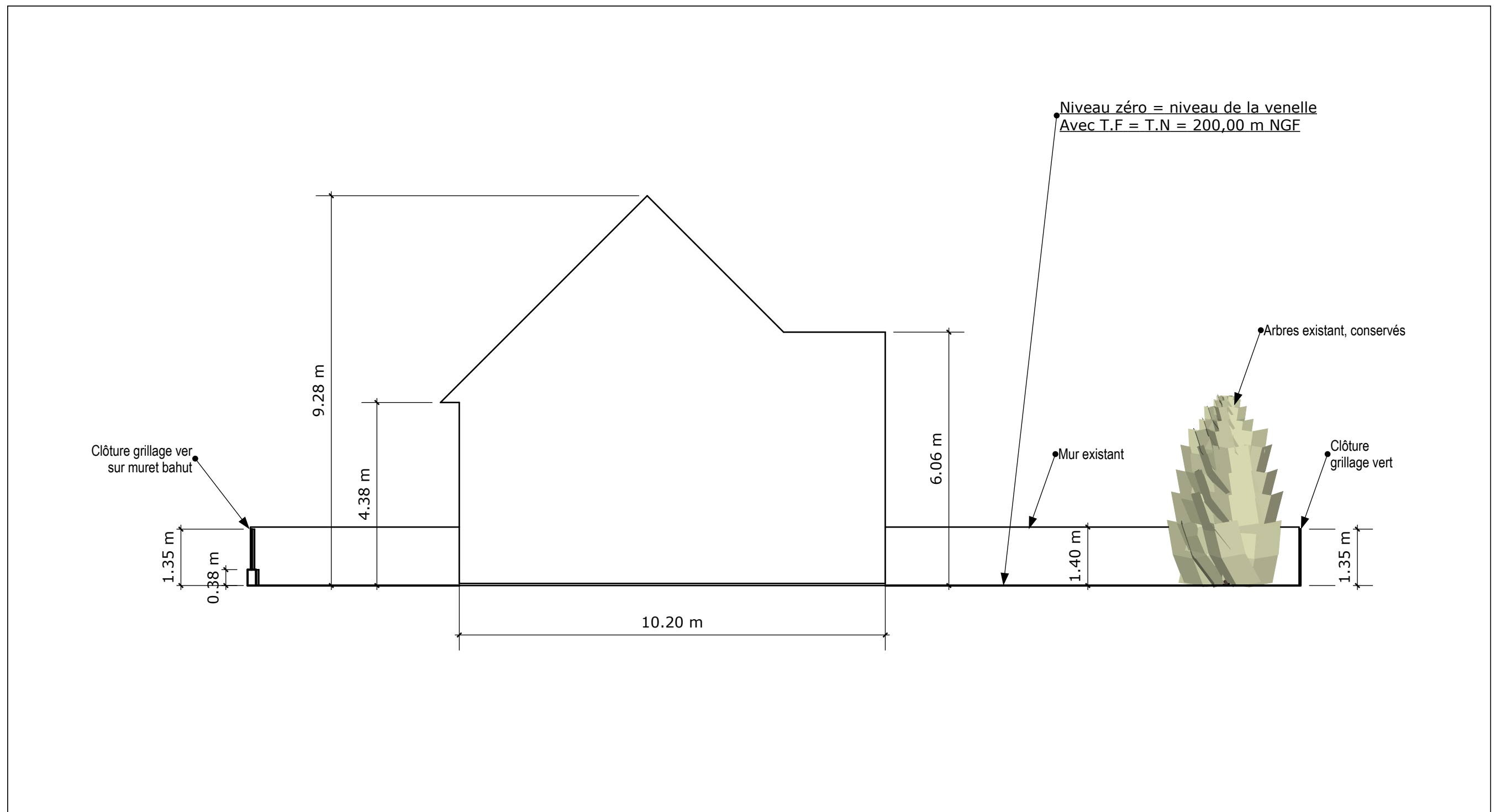


Extrait plan Cadastral
Sainte-Croix-en-Plaine, section AX, parcelles : 117, 119 et 121.
Ech. 1/1000 e.





Plan de Masse - PCMI 2 - Ech. 1/200e



Présentation générale :

Le terrain est référencé comme suit au cadastre de la ville de Sainte-Croix-en-Plaine : section AX, parcelles 117, 119 et 121 pour une superficie de 647,00 m².

1/ État initial :

Constitué de 3 parcelles, formant un ensemble carré, le terrain est plat, au même niveau que la voie qui le dessert - Venelle des Sorbiers - entrée par l'angle Nord-Ouest. Les parcelles contiguës (occupées par des maisons d'habitations) définissent les limites des autres côtés de cet espace, actuellement vide de toute construction, et laissé en prairie y compris 3 arbustes qui seront conservés.

Le voisinage alentour est constitué par un bâti plus ou moins récent formant une zone de type pavillonnaire sans élément paysagé notable.

2/ Projet :

a) L'aménagement du terrain correspond essentiellement à la création de la plateforme pour la construction, ainsi que de la zone de stationnement en enrobé.

b) La maison sera de forme pratiquement carré, hormis le décrochement en façade Sud, de type R+1 sur vide sanitaire, combles non aménagés, avec un garage accolé sur la façade Est, de forme lui aussi carré, faisant office de terrasse à la suite parentale. Du fait de la hauteur du faîtage et des obligations de recul, l'implantation sera pratiquement centrée dans le terrain.

c) Les clôtures, clôtures sur murs bahut et murs de séparation implantés en limite du terrain seront tous conservés en l'état. La limite de parcelle Nord actuellement ouverte en partie sera clôturées dito l'existant et suivant recommandations du POS.

d) - Façades et pignons : enduit de couleur gris très clair

- Décrochement en façade Sud : enduit de couleur gris foncé (2 tons au dessus du coloris précédemment défini)

- Garage : enduit de couleur brun rouge

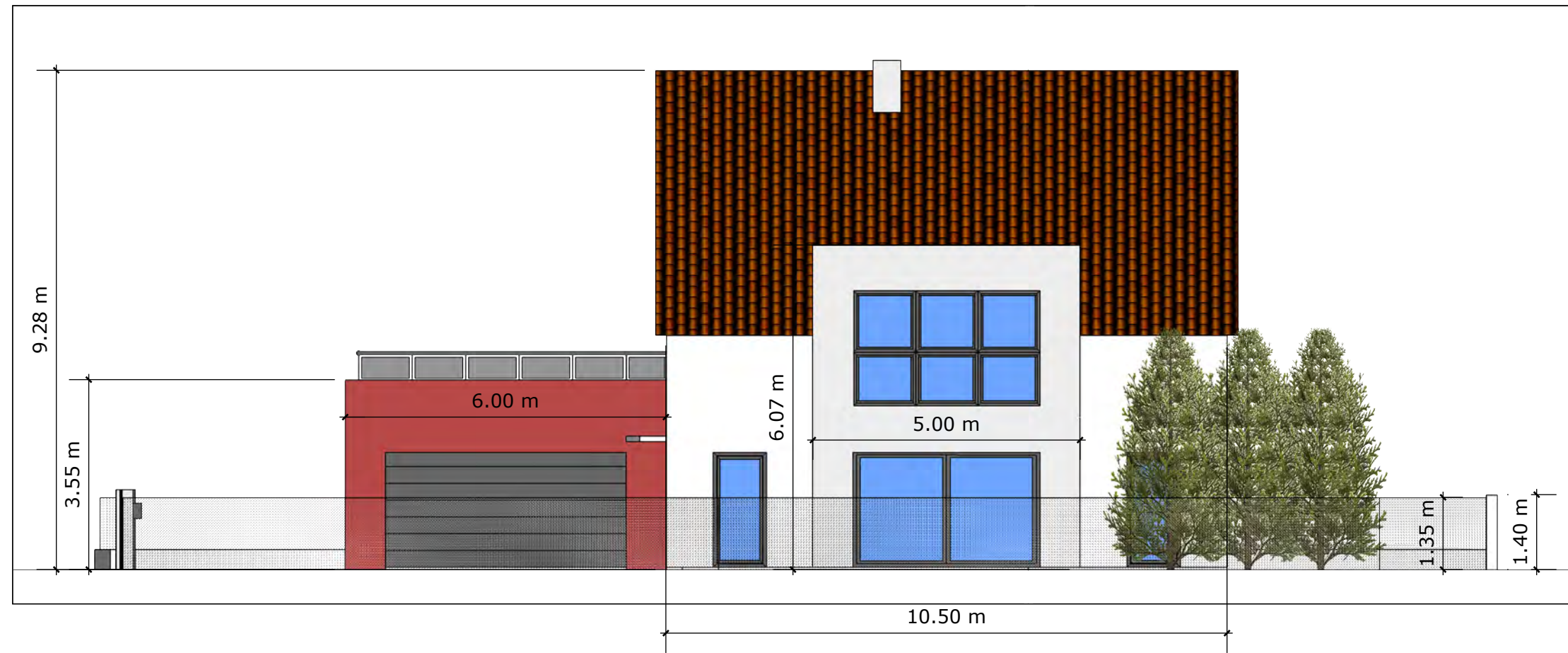
- Toiture : classique, pente à 45°. Tuiles rouge vieilli.

- Menuiserie : PVC anthracite.

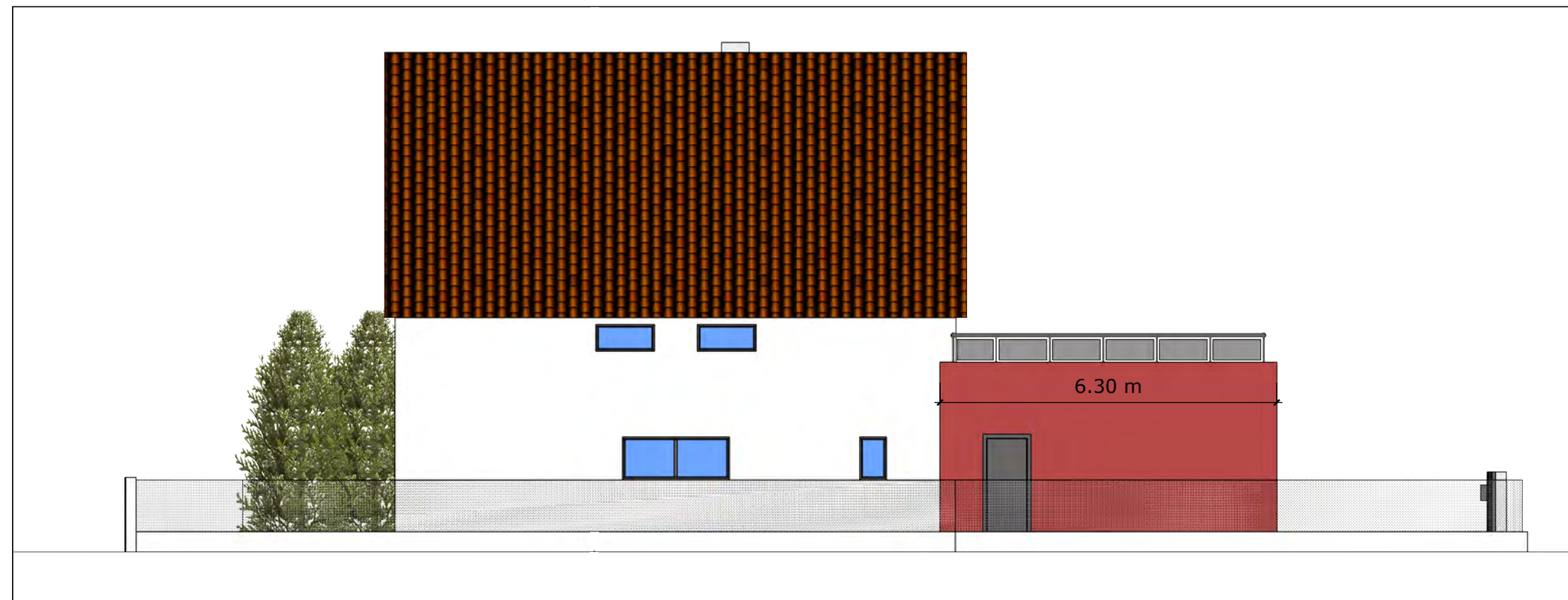
e) Les arbres existant seront conservés tels quels et le reste de la parcelle, en dehors de la zone de stationnement sera entièrement engazonnée.

f) Aire de stationnement traitée en enrobé noir.

Façade Sud



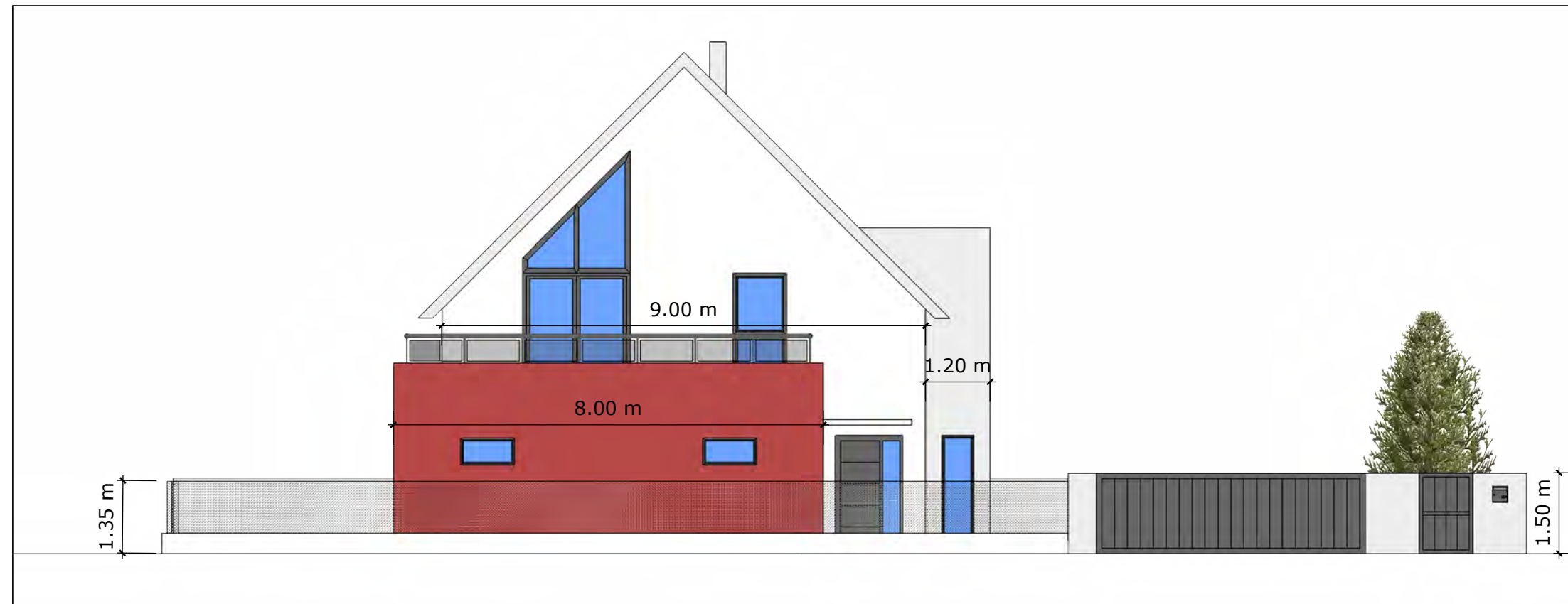
Façade Nord



Pignon Est



Pignon Ouest





Insertion paysagère - PCMI 6 - Ech. sans

Photo 1 - Environnement lointain



Photo 2 - Environnement lointain



Photo 3 - Environnement proche



Photo 4 - Environnement proche

